

Baillargues, le 13 juin 2025

SARL PROVEND
 Route de Jacou
 34740 VENDARGUES

Contact : Florence APARICI
 email : estelle.comeiras@cooperative-u.fr

Facture : 034-25-06-0219 (N°Devis: 034/24-11-1097/LF)

Objet : SARL PROVEND - DEBROUSSAILLAGE SITE DE VENDARGUES 2025 V2

Affaire suivie par : Guilhem BIAU

Désignation des ouvrages	Unités	Qté	P.U. H.T.	Montant H.T.
Fauchage des surfaces enherbées à l'intérieur des clôtures (parcelles BD288, BD292, BD295, BD314, BD315, BD316, BD317, BD318, BD319, BD320, BD321, BD322, BD323, BD324, BD325, BD326, BD327, BD328, BD329, BD330, BD332, BD333, BD334, BD335) Débroussaillage sélectif type DFCI des parcelles de garrigues pour mise en sécurité incendie (parcelles BD177, BD178, BD179, BD180, BD181, BD182, BD287, BD290, BD291, BD293, BD294)* <i>-Débroussaillage mécanique et manuel de la végétation arbustive -Abattage des arbres en densité excessive (travail sélectif) -Débitage du bois sur place et mise à disposition des riverains -Remontée des branches basses à 2m de hauteur sur les arbres conservés -Broyage mécanique de tous les rémanents de coupe sur place</i> <i>*Le débroussaillage se fera en respect avec l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2013-03-0299 du 11/03/2013 relatif à la prévention des incendies de forêts "Débroussaillage et maintien en état débroussaillé"</i> <i>*Les travaux seront réalisés en tenant compte de la note environnementale de débroussaillage avec les préconisations techniques relatives à la biodiversité de BIOTOPE</i>	m2	41 704	0,18	7 506,72
	m2	21 121	0,35	7 392,35

page 1 sur 2

MONTANT HT	14 899,07 €
T.V.A. 20%	2 979,81 €
MONTANT TTC	17 878,88 €

Lieu de réalisation : Lieu dit Pignarel - PIGNAN

Mode de règlement : Virement à 30 jours nets

Date d'échéance : 13/07/2025

RIB Identifiant national du compte				Domiciliation
Banque	Guichet	N° de compte	Clé	
Banque 14607	Guichet 00055	N° de compte 06021732440	Clé 55	BP MEDITERRANEE MARSEILLE
IBAN			BIC	
FR76 1460 7000 5506 0217 3244 055			CCBPFRPPMAR	

Date de réalisation :

MERCI D'INDIQUER NOS REFERENCES FACTURES LORS DE VOTRE REGLEMENT.

TVA sur les encaissements

Aucun escompte pour paiement anticipé

Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal national

En cas de retard de paiement une pénalité forfaitaire de 40€ sera due au titre des frais de recouvrement

page 2 sur 2

Groupe Serpe – Agence de Montpellier
286 Rue Charles Gide – 34670 Baillargues – Tel : 04 67 15 24 46
@ : herault@serpe.fr – WEB : <https://www.montpellier.serpe.fr>
SASU au capital de 260 000€ - SIRET 345154694 00367 / TVA FR 55345154694
APE 8130Z / RCS AVIGNON 88 B 375



Baillargues, le 25 novembre 2024

SARL PROVEND
 Route de Jacou
 34740 VENDARGUES

Contact : Madame Florence APARICI
 email : estelle.comeiras@cooperative-u.fr

A l'attention de Madame Florence APARICI

Devis : 034/24-11-1097/LF

Objet : SARL PROVEND - DEBROUSSAILLAGE SITE DE VENDARGUES 2025 V2

Affaire suivie par : Eric MARQUES (P240464)

Désignation des ouvrages	Unit	Qté	P.U. H.T.	Montant H.T.
Fauchage des surfaces enherbées à l'intérieur des clôtures (parcelles BD288, BD292, BD295, BD314, BD315, BD316, BD317, BD318, BD319, BD320, BD321, BD322, BD323, BD324, BD325, BD326, BD327, BD328, BD329, BD330, BD332, BD333, BD334, BD335)	m ²	41 704	0,18 €	7 506,72 €
Débroussaillage sélectif type DFCI des parcelles de garrigues pour mise en sécurité incendie (parcelles BD177, BD178, BD179, BD180, BD181, BD182, BD287, BD290, BD291, BD293, BD294)* <i>-Débroussaillage mécanique et manuel de la végétation arbustive -Abattage des arbres en densité excessive (travail sélectif) -Débitage du bois sur place et mise à disposition des riverains -Remontée des branches basses à 2m de hauteur sur les arbres conservés -Broyage mécanique de tous les rémanents de coupe sur place</i>	m ²	21 121	0,35 €	7 392,35 €
<i>*Le débroussaillage se fera en respect avec l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2013-03-0299 du 11/03/203 relatif à la prévention des incendies de forêts "Débroussaillage et maintien en état débroussaillé"</i> <i>*Les travaux seront réalisés en tenant compte de la note environnementale de débroussaillage avec les préconisations techniques relatives à la biodiversité de BIOTOPE</i>				

	MONTANT TOTAL H.T.	14 899,07 €
	T.V.A. 20%	2 979,81 €
	MONTANT TOTAL T.T.C.	17 878,88 €

Date de réalisation prévisionnelle : avril ou mai 2025

Lieu de réalisation : Lieu dit Pignarel 34570 Pignan

Mode de règlement : 30% acompte puis 30 jours date de facture

Délai de validité des prix : 1 mois

J'accepte les conditions générales de vente figurant sur le site web (www.serpe.fr/cgv), sans aucune réserve, et ce compris la clause de propriété et la clause attributive de juridiction.

Pour rappel:

- validité du devis

Le devis est valable un mois à compter de la date de son établissement. Au delà de ce délai les prix seront indexés sur EV3 pour les travaux de création en espaces verts et EV4 pour les travaux d'entretien.

- validité des prix après acceptation de l'offre:

Les prix seront réévalués selon les index EV3 et EV4 au moment de la réalisation des travaux mentionnés dans le devis.

Clause sécheresse

En cas de sécheresse les préfets ont la possibilité d'interdire l'arrosage par un arrêté préfectoral.

L'entreprise ne peut pas être tenue pour responsable des conséquences préjudiciables d'une réglementation imposée par le pouvoir public qui empêcherait la bonne exécution du présent contrat.

L'entreprise, dans ce cas de force majeure, ne peut être responsable en cas de dépérissement des végétaux.

Clause Entretien et Garantie de reprise

Sans entretien des espaces verts assuré par notre société, aucune garantie de reprise ne pourra être appliquée.

Je retourne un exemplaire du présent devis, qui a valeur de bon de commande à sa signature.

MERCY D'INDIQUER NOS REFERENCES DEVIS LORS DE VOTRE REGLEMENT

